



SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE
des Instituteurs, Professeurs d'écoles et PEGC
Section de la CREUSE

432 Maison des Associations et des Syndicats
Immeuble de Braconne
23000 - GUERET
Téléphone : 05 55 41 04 81 / 06 30 17 47 53
E-mail : snu23@snuipp.fr

A Guéret, le 8 juillet 2021

A Monsieur l'Inspecteur d'Académie-DASEN de la Creuse
1 place Varillas
23000 Guéret

objet : affectations des AESH

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

La loi du 11 février 2005 lançait un défi éducatif et sociétal à relever : parvenir à une société inclusive permettant à chacun, quelles que soient ses difficultés ou son handicap, de participer pleinement à la vie économique, sociale, culturelle et citoyenne.

A l'école, cette ambition nécessite des moyens spécifiques pour permettre une inclusion dans les meilleures conditions et *c'est à l'Etat qu'il appartient de mettre en place les moyens financiers et humains nécessaires à la scolarisation en milieu ordinaire des enfants, adolescent-es ou adultes handicapés*. En cela, le dossier des personnels accompagnants pour les élèves en situation de handicap relève de la pleine et entière responsabilité de l'État. Or, depuis 2005, l'État ne répond à cette obligation que par des contrats précaires dont le nombre a trop souvent servi de variable d'ajustement budgétaire. Vous nous avez rencontré récemment. Vous avez pris des engagements.

**Le handicap est aujourd'hui affiché comme une priorité du quinquennat.
Mais qu'en est-il de la réalité départementale ?**

Alors qu'un « dispositif de mobilité » était lancé le 11 mars, les AESH ont quitté leur école le 6 juillet sans connaître leur(s) affectation(s) pour la rentrée prochaine. Les AESH, pour la plupart employés par le lycée Jean Monnet, sont contactés par le pôle AESH de la DSDEN qui a organisé la phase de mutation- avec ces mots : « *Nous vous informons que pour connaître votre affectation à la rentrée, vous devez contacter votre PIAL* ». Or il nous semble qu'un PIAL n'est pas une personne physique et que dans l'organigramme des PIAL de la Creuse, il n'y a aucune coordonnée !

Nous nous souvenons qu'à la création du Service Départemental de l'École Inclusive (SDEI), vous vantiez par voie de presse ce dispositif en indiquant qu'il s'agissait de la création pourtant sans aucun moyen spécifique dédié- d'un « **guichet unique** » pour simplifier les démarches des parents et des AESH avec une assurance de réponse dans les 24h.

Quelques années plus tard, les personnels sont « baladés » entre le pôle AESH du SDEI, le PIAL, le référent du PIAL, le pilote du PIAL voire le coordinateur du PIAL et bien sûr, l'employeur, le lycée Jean

Monnet ! Tout cela sans que le moindre annuaire n'ait été transmis aux personnels. **Aucun de ces interlocuteurs ne sont connus des AESH, des écoles et les AESH ne semblent pas connus de ces interlocuteurs.** Deux jours après la sortie, il y a fort à penser que les différents personnels ne seront pas faciles à contacter dans les établissements. Comment préparer la rentrée dans ces conditions ? Comment prendre contact avec l'enseignant de l'enfant ? Vous conviendrez qu'une telle situation n'est pas raisonnable.

Une telle situation trouve pourtant une explication. La faiblesse des moyens alloués ne permet pas de couvrir toutes les notifications des élèves en situation de handicap. C'est donc par la précarisation des AESH, la dégradation de leurs conditions de travail et d'emploi et la mutualisation sans limite que permet le PIAL que vous espérez tenir les engagements de l'école inclusive. Ainsi, vous maintenez de trop nombreuses AESH à 19h35 par semaine -et donc sous le seuil de pauvreté- alors même que les écoles sont ouvertes 24h aux élèves : comment justifier un tel choix alors que vous demandez à des AESH d'intervenir dans plusieurs écoles ? Le SNUipp-FSU a réaffirmé sa volonté de généraliser des contrats à plein temps pour les personnels volontaires, avec de façon transitoire, une première étape pour la rentrée 2021, qui ne verrait aucun contrat en dessous d'une quotité de 75 %.

Lors de l'audience du 3 juin, vous conveniez qu'il n'était pas acceptable que les frais de déplacements dus ne soient pas payés : ils ne le sont pas. Vous conveniez que le temps de déplacement entre les écoles devait être pris en compte dans l'emploi du temps, ce n'est pas fait. Le site de la DSDEN n'a toujours pas d'onglet AESH : vous vous disiez attaché aux symboles... Ils sont ici éloquents !

A l'image du Ministre qui prétend depuis un an vouloir ouvrir des discussions sur le sujet, les personnels n'entendent que des déclarations d'intention et voient leur situation professionnelle se dégrader. Ce n'est plus acceptable. Il ne faut pas chercher plus loin les explications aux difficultés de recrutement que rencontre notre ministère.

Dans ce contexte de grande et légitime colère des personnels, nous vous demandons de prendre des dispositions pour que nos collègues AESH soient informés directement de leur école d'affectation et que les écoles concernées reçoivent la même information. Les AESH réclament un statut et c'est encore la preuve aujourd'hui qu'ils ne sont pas considérés comme des agents méritants au-delà de leur travail, ne serait-ce que d'avoir le droit de recevoir une information personnelle pour leur affectation.

Nous espérons vivement que la rentrée verra une toute autre prise en compte de la professionnalité des AESH, de leurs conditions de travail et d'emploi. Nous restons à votre disposition pour travailler à la mise en œuvre effective de vos engagements et de nos propositions.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, nos sincères salutations.

Pascaline BON

Secrétaire Adjointe du SNUipp-FSU23

